

Décision

Générale

colonial

Décision n° 451 11/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les épreuves de 1 examen du certificat d'études primaires élémentaires sont fixées au mardi 12 mai 1953. Elles commenceront à 7 heures et se dérouleront dans les salles de l'école publique de Djibouti. Les inscriptions seront reçues au bureau du Chef du Service de l'Enseignement jusqu'au dimanche 3 mai 1953.